

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

~~~~~

N° 5045721

OBJET :

8

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Bruxelles, 28 21 19 16

A M<sup>r</sup> Porgerhoff  
Haberbeck

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la résolution de la Commission directrice  
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les  
collections de l'État, d<sup>es</sup> tableaux

qui pour l'objet de votre  
lettre du 22 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,  
à votre disposition, pourra  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du  
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Scharbeek, le 22 février, 1906.

Messieurs les Président et Membres  
de la Commission du Musée ancien,



J'ai l'honneur de soumettre  
à votre examen deux tableaux qui me  
semblent être dignes de figurer dans la  
collection des maîtres hollandais du  
musée ancien. Ils proviennent de M<sup>r</sup>  
Fluys, ancien échevin de Laeken, mort  
en l'année 1875. Sa belle-mère,  
de ce déce l'année passée, à l'âge de 60  
ans, élevée chez M<sup>r</sup> Fluys, son grand-père  
les a vus tels qu'ils sont maintenant,  
des sa plus tendre enfance, mais elle n'a  
pas pu me fournir d'autres renseignements.  
Mon beau père, M<sup>r</sup> Libens, contrôleur



honorarie des chemins de fer, et possesseur  
actuel, les a acquis à la vente de M<sup>r</sup> Huyg  
et leur a fait donner une couche de vernis.  
Je les ai montrés à quelques amateurs, qui  
m'ont fait observer que le bois, protégé  
à l'envers par une couche de plâtre et  
tout à fait vermoulus doit avoir 200 ans,  
ce qui ferait monter les œuvres au 17<sup>m</sup>  
siècle. Le dos d'un des panneaux porte  
une étiquette de chemin de fer, mais ni  
ma belle-mère ni mon beau-père n'ont  
su m'en expliquer la raison. Les panneaux  
auraient-ils figuré à une exposition?  
Je n'ai trouvé ni signature ni monogramme  
et j'ai fait de vaines recherches  
pour voir si ce n'étaient pas des copies  
de Van Goyen, de Branner ou de leur  
école.

Vos<sup>ts</sup>, Messieurs, tous les renseignements  
que je promets, ils sont peut-être inutiles  
mais je vous les communique par acquit  
de conscience.

Si les tableaux avaient une grande valeur  
mon beau-père aurait despoiré à les céder  
au musée.

J'ai l'honneur de vous présenter,  
Messieurs, l'expression de ma haute  
considération.

Jean Borgershoff  
Président à l'Ecole Moyenne de Schaerbeek

Rue Rubens 53.



MUSÉES ROYAUX  
DE  
Peinture et de Sculpture  
DE  
BELGIQUE

N<sup>o</sup> 5045721

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date  
et le numéro de la présente

Bruxelles, le

19 février 1901

Repris les deux tableaux  
Jean Bergerhoff

Monsieur,

Nous avons l'honneur de  
vous faire connaître que la résolution de la  
Commission Directrice n'a pas été  
favorable à l'acquisition, pour les collections  
de l'Etat, des tableaux qui font l'objet de  
votre lettre du 22 courant.

Les ouvrages que nous tenons  
Monsieur, à votre disposition, pourront être  
retirés au Palais des beaux-arts, au  
Musée, n<sup>o</sup> 9, contre la remise d'un récépissé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,  
l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Thibaut Moreau

A Monsieur Bergerhoff  
53, rue Rubens